

Réunion de bureau

1 octobre 2024

François, Nicolas, Fred, Caroline, Stéphane, Jean

1) Formations

Les formateurs qui acceptent les contraintes d'encadrer le samedi sont listés : Nicolas, Claudine, François, Stéphane, Gwenn, Martine, Claire ; ils s'engagent à signaler au groupe leurs absences. Les formateurs s'appuient aussi sur les rameurs présents qui équipent les yolettes embarquant les nouveaux adhérents.

2) Licences

Jusqu'à Noël on ne propose pas les licences 1/3 mois. Elles sont utilisées de préférence en juin, juillet, août, dans l'attente de l'ouverture de la saison nouvelle en septembre.

A communiquer à l'Assemblée Générale (date prévisionnelle le 25 janvier 2025) :

Licence ACVS 2025 :

Chaque adhérent renouvelle sa licence dans son espace personnel FFA et effectue son virement au club, le trésorier valide à réception du paiement et du certificat de santé la création de la licence.

Pour les nouveaux arrivants, le trésorier entre les licences.

Certificats médicaux compétition :

Les adhérents souhaitant participer aux compétitions doivent rapidement communiquer à Stéphane leur CM compétition. Stéphane déposera sur le site FFA les CM et basculera en licence compétition leur licence loisir.

3) Applications de messagerie instantanée

A communiquer à l'Assemblée Générale (date prévisionnelle le 25 janvier 2025) : Télécharger l'application sport et région qui permet d'intégrer la messagerie avec le site web. Tester ce mode de communication vs WhatsApp.

4) Elections du CD76, de la Ligue et de la fédération

CD76 : François va voter à la réunion du 11 octobre selon les choix du présent comité directeur de l'ACVS.

Ligue : L'ACVS ne participera pas au vote qui ne s'effectue qu'en présence des délégués des clubs normands.

FFA : Le renouvellement du comité directeur fédéral donnera lieu à un vote à distance du 12 au 15 novembre 2024. Les présidents de club représentent 50% des votes, chaque vote est pondéré par le nombre de licences. Les votes des élus comptent pour l'autre moitié.

5) Plan nautique

Le plan nautique permet de subventionner l'achat d'un bateau à hauteur d'un tiers par le département, et pour un autre tiers par la région, le tiers restant est à la charge du club. L'approbation du plan nautique par le comité départemental puis par la ligue est nécessaire pour avoir droit aux subventions. Le bon d'achat, le bon de livraison et la facture sont à conserver pour pouvoir effectivement bénéficier de la subvention.

6) **Tee-shirts**

Couleur jaune ou orange, enregistrement des demandes en amont de l'achat.

7) **Prochain bureau**

Novembre ou décembre pour préparer l'AG du 25 janvier.